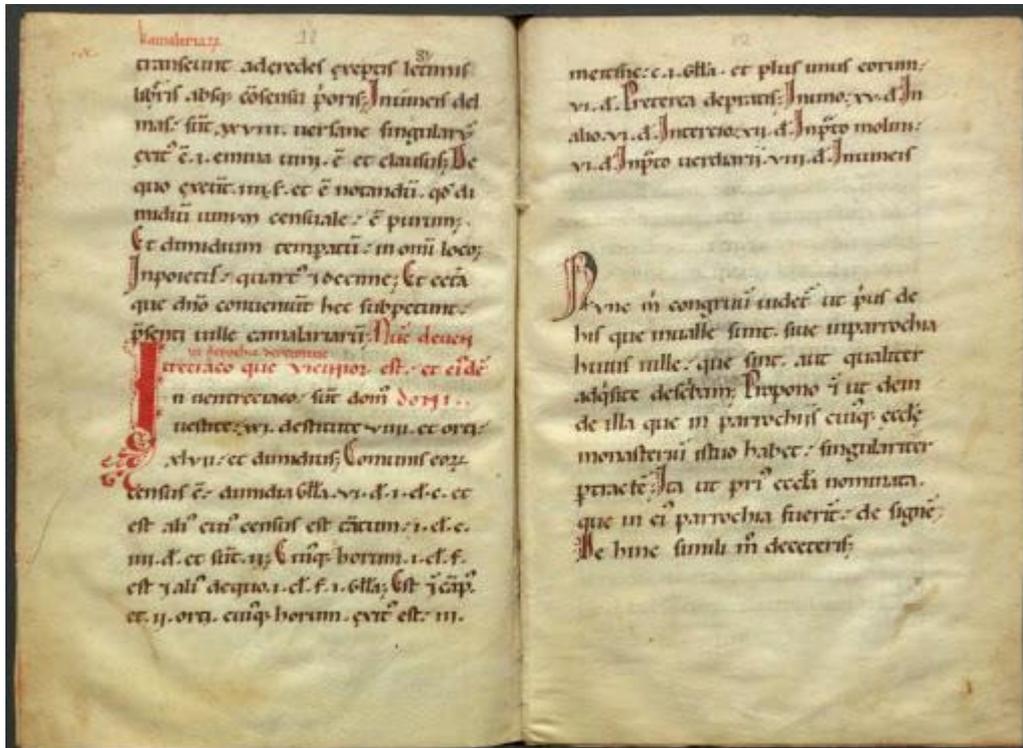


Les cartulaires des abbayes



Cartulaire de Chamalières

1 Qu'est ce qu'un cartulaire ?

Un cartulaire est un ensemble de chartes, c'est à dire un ensemble d'actes que l'on appellerait aujourd'hui des "sous-seing privés".

Ces chartes officialisaient des transactions avec l'abbaye (surtout des dons), parfois des transactions entre particuliers (arbitrage).

Les noms des signataires, qu'ils soient donateurs ou témoins, étaient parfois accompagnés de bribes de filiation, ce qui permet alors de relier certaines personnes.

Ces chartes matérialisant un droit de propriété de l'abbaye, celle-ci avait tout intérêt à conserver ces documents, ce qui explique qu'on les retrouve encore.

Rappeler que les notaires n'existaient pas à cette époque, et donc qu'il fallait garder la preuve d'un droit de propriété (don d'une propriété ou d'une rente en nature, assignée sur une propriété).

Les chartes vont disparaître avec la montée en puissance des notaires.

Les originaux des cartulaires ont souvent disparu, en particulier la quasi-totalité des cartulaires originaux du Limousin, mais heureusement des copies manuscrites plus ou moins exhaustives ont été réalisées entre le 16^e et le 18^e siècle d'après les originaux.

Les "copistes" les plus connus sont MM. Gagnères, Pradillon, Baluze et Bonotte.

Suivant leurs motivations (historique et généalogique) les copistes ont réalisé

- soit une copie intégrale du cartulaire effectuée à partir de l'original : exemple cartulaire de Vigeois,
- soit des copies partielles (pas toutes chartes ; texte intégral ou résumé des chartes).

Depuis la fin 19^es et jusqu'à aujourd'hui, certains cartulaires sont imprimés, après compilation et analyse critique des différents fragments disponibles.

2 L'intérêt pour le généalogiste

La période couverte va typiquement du 9^e au 16^e siècle. Les cartulaires sont une des sources d'informations nominatives avant l'apparition des notaires et des registres paroissiaux.

2.1 Les donations

- Le donateur peut apparaître seul, ou avec sa femme et ses enfants.
- L'étude des témoins permet se faire une idée sur l'environnement sociologique et le positionnement hiérarchique dans la société.

Vigeois, Charte 64 (entre 1073 – 1086)

Omnibus hominibus notum sit quoniam Wido de Corberio dedit et concessit Deo et Sancto Petro Vosiensis pro salute anime sue, terram ubi ecclesia et burgus de Corberio edificatus est, liberam et absolutam a suo jure, ita ut si ibi domum edificaret non nisi pro concensu haberet, audientibus Gauzfredo Delleiriz et Bernardo Valencia et Willabaldo de Sarazac.

Dedit autem idem Wido, in die benedictionis ecclesie pro filiatione, 3 d(enarios) in borderia de Lacu, multis audientibus.

Facta sunt hec temporibus Philippi regis, et Widonis, episcopi Lemovicensis.

Tous notèrent que Guy de Corbier donna et concéda à Dieu et St Pierre de Vigeois pour le salut de son âme, la terre où est édifiée l'église et le bourg de Corbier, libre et franche de droit, de telle sorte que s'il s'élevait une maison à cet endroit ce serait avec le consentement des moines. Ont entendu Gauzfredo Delleiriz et Bernard Valencia et Willabaldo de Sarazac.

De même Guy donna le jour de la bénédiction de l'église, pour sa descendance, 3 deniers sur la borderie du Lac, beaucoup l'entendirent.

Fait sous le règne du roi Philippe, Guy étant l'évêque de Limoges. (Cf. charte 663 d'Uzerche pour Sarazac).

Dalon charte 351 (en 1205)

Guido de Corber d(edit) 3 sext nucu ...W. de MarcillacJoseph de Moleiras clerici grandimonty petrus bernardi de Corbier ademarum du Repaire clericus

Guy de Corbier donna 3 setiers de noix entre les mains d'Arnaud de Montignac, cellerier.

Témoins : Guillaume de Marcillac, Euvrosius de Malegorse, Guillaume Godel, Etienne de Moulières, clerics de Grandmont, Pierre fils de Bernard de Corbier, Adémar du Repaire cleric,

Uzerche, charte 650 (vers 1145)

Ermengardis de Montarconz, filia Geraldii de Montarconz, uxor vero Geraldii de Corberio d(onavit) alodum quem habebat à *Montarconz*; teste Geraldo abbate.

Ermengarde de Montarconz, fille de Gérard de Montarconz, épouse de Gérard de Corbier donne un alleu qu'elle possédait à Montarconz; témoin l'abbé Gérard.

Uzerche, charte 652 (vers 1150)

Geraldus de Corberio cujus uxor Ermengardis de Montarconz, filia Geraldii, dedit bordariam de *Glanders* vocatam *Al Clapat*, in parrochia de Trochia, tempore Geraldii abbatis

Gérard de Corbier époux d' Ermengarde de Montarconz, fille de Gérard, donne une borderie appelée "al clapat" située à Glandiers, dans la paroisse de TROCHIA, Gérard était abbé.

Uzerche, charte 663 (sans doute vers 1070)

Guillabaldus de Sarazac d(edit) pro sepultura sua, mansum in villa de Sarazac, in parochia Santi Eparchii; praesente Stephano de Corberio qui tunc miles erat.

Guillabaldus de Sarazac donne pour sa sépulture, un manse à Sarazac, dans la paroisse de St Cybard; présent Etienne de Corbier qui alors était chevalier. (Cf. charte 64 de Vigeois pour Sarazac).

Uzerche, charte 1167 (entre 1067-1097)

Gaucelinus de Corberio, pro anima mea d(edi). Testes filii ejus Stephanus de Corberio, Geraldus de Corberio, Guido, Bernardus et Galtierius; Geraldo abbate.

Glandiers, mss lat 17118 (en 1300)

3 Kal may 1300 guido de Corberio et guil. pater ejus milites concedant

Le 3° jour des calendes de mai 1300 Guy de Corbier et Guillaume son père, chevaliers, concèdent

2.2 *Autres informations disponibles dans les cartulaires*

En plus des donations, on trouve également les informations suivantes :

- Les actes de création de l'abbaye (décret royal, bulle du Pape, ...),
- Les évènements remarquables (chronique régionale),
- L'étendue des possessions de l'abbaye (développement géographique),

- Parfois des contrats de fermage à des paysans.

2.3 Un personnage important d'une abbaye : le *PRAEPOSITUS*

Le praepositus est un personnage chargé de la défense et/ou de la représentation de l'abbaye à l'extérieur.

Il peut s'agir :

- d'une défense d'ordre juridique (c'est alors un juriste qui peut aussi être moine),
- et/ou d'une défense d'ordre militaire (c'est alors un seigneur extérieur puissant).

On traduit parfois praepositus par « prévôt » ou « avoué » (à rapprocher du titre de "Avoué du Saint Sépulcre" pris par Godefroi de Bouillon après la prise de Jérusalem en 1099).

La notion varie suivant les régions

3 Les pièges à éviter

3.1 *Les erreurs de lecture*

- L'auteur du cartulaire n'est pas infaillible, ni en déchiffrement de vieilles écritures, ni en latin....
- regarder l'erratum,
- se référer à l'original si doute.

3.2 *La datation des chartes*

Le classement et la numérotation des chartes suivent rarement l'ordre chronologique, la datation des chartes n'en est pas facilitée.

- Les chartes peuvent parfois contenir la date "en clair", c'est le cas le plus simple à condition que les copies manuscrites soient bien lisibles. Mais souvent elles sont datées en faisant référence à une personnalité vivant à l'époque, le roi ou l'abbé. On verra que les difficultés commencent lorsqu'il y eu plusieurs abbés portant le même nom..
- Regarder l'erratum,
- Trouver la chronologie des évêques et des abbés servant de référence temporelle (fournie si le cartulaire est imprimé).

3.3 *L'évolution de la langue*

Le latin a fortement évolué entre le temps de Jules César que l'on apprend au collège et le 14^e siècle :

- attention aux mots nouveaux (fevus = fief, et non plus « fève »),
- attention aux mots ayant changés de sens (domicellus=damoiseau et non plus « jeune maître de maison »),
- il existe des dictionnaires de latin médiéval,

- il existe des dictionnaires de vocabulaire régional (Glossaire de du Gange pour le Limousin).

Lire également le préambule des cartulaires édités pour prendre en compte quels ont été les documents compilés, et quels sont les options prises par l'auteur (ex : mettre tous les prénoms au nominatif, ce qui supprime les génitifs marques de filiation).

3.4 Vision partielle de la société

Les chartes ne donnent une visibilité que sur les personnes faisant des dons à l'église.

On y trouve donc :

- que des « possédants », en général des nobles,
- des chrétiens faisant des dons,
- Tous les autres actes d'une vie courante ne laissent pas de traces dans les cartulaires.

4 Où trouve-t-on les informations

- L'ouvrage de H. Stein "Bibliographie des Cartulaires Français" est la référence pour ce type d'ouvrage, il sert d'index à la BNF (Bibliothèque Nationale de France).
- www.cn-telma.fr/cartulR/
- <http://books.google.fr/>
- <http://gallica2.bnf.fr/>